

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 mars 2013

Le mercredi 27 mars 2013, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Jean-Claude FONT, Maire.

Présents :

Mesdames, Nicole LEGENDRE, Chantal LELIEVRE, Messieurs Jean-Claude FONT, Régis DERENNE, Daniel GERAULT, Hervé GOUGEON, Loïc JORRE, Régis LESAULNIER, Anne MINETTE, Josette PICHOT.

Absents : Arnaud LEVEIL, Marie-Thérèse BOITTIN, Bernard PLANCHARD.

Secrétaire de séance : Nicole LEGENDRE.

Ordre du jour :

I. APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2013

II. ECOLE

III. RYTHMES SCOLAIRES

IV. PROJETS EN COURS

V. VOTE DES TROIS TAXES

VI. SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS.

VII. QUESTIONS DIVERSES



I. APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2013

II. ECOLE

Une septième classe sera peut-être ouverte en septembre 2013.

Cela ne pose pas de problème de locaux, puisqu'elle pourrait être installée dans l'ancienne classe (actuelle salle de réunion). Monsieur le Maire rencontrera le Capitaine BENEUX du SDIS de Laval pour les questions de sécurité.

III. RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal doit se prononcer avant le 31 mars sur l'année de l'application de la réforme concernant les rythmes scolaires.

Pour rappel, il s'agit d'alléger la journée de classe de 45 mn en rajoutant une demi-journée de classe et en proposant des activités périscolaires (cf. conseil municipal du 21 février 2013).

Lors des précédentes réunions, le conseil était favorable à l'application de la réforme en 2013, mais différents éléments (en particulier la décision de Mayenne) étaient à prendre en compte. Nicole Legendre présente les arguments en faveur de 2013 et ceux en faveur de 2014 :

	2013 Mise en place des APC* (36 heures annuelles) + TAP* sur 4 jours et demie	2014 (Mise en place des APC en 2013 de toute façon)
Intérêt pour l'enfant	Appliquer la réforme tout de suite pour que la journée scolaire soit moins longue et que les apprentissages se fassent mieux.	Permettre aux enfants qui restent à la maison le mercredi matin de profiter de cela un an de plus.
Moyens dont dispose la mairie	Locaux (4 salles) + un espace sportif extérieur à la rentrée 2013 Un directeur de centre de loisirs motivé Des animateurs, titulaires du BAFA Un centre de loisirs créé en 2003, bénéficiant de subventions de la CAF Des bénévoles compétents (?)	Même configuration
Communauté de communes	Etre fer de lance de la réforme	S'aligner sur les autres communes Mayenne demandant le report en 2014 → Problème des activités proposées à Mayenne : celles-ci seront maintenues le mercredi matin.
Mise en place	Travailler arduement avril-mai-juin sans exemple, pour construire le projet. Une année d'essai avec des échecs possibles sur certaines activités ou sur le fonctionnement. (Pas de préjudice scolaire pour les enfants puisque de toute façon, ils ont leur 24h d'enseignement hebdomadaire)	Prendre le temps de réfléchir au projet. Prendre des idées chez ceux qui démarrent en 2013.
Questionnaire pour sonder les parents (voir résultats ci-dessous)	25% * sans opinion : 14 % *Quelle valeur donner à ce résultat dans la mesure où des parents ont fait campagne pour le report en 2014, alors que personne n'a incité à se positionner sur 2013 ?	61% *
Finances	Coût pour la commune, atténué par la dotation de 8000 euros (investir par exemple dans du matériel éducatif) Gestion du budget pour ne pas augmenter ou peu augmenter les impôts locaux. → Gratuité du Service public.	Pas de dotation Reporter à 2014 cette gestion
Elections municipales mars 2014.	Une équipe municipale qui connaît bien tous les dossiers et le personnel communal.	Laisser à une éventuelle nouvelle équipe municipale - qui ne connaît pas les dossiers municipaux - le soin de mettre en place la réforme.

*APC : Activités pédagogiques complémentaires

*TAP : Temps d'activités périscolaires

RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Nombre de familles : 111 Nombre de réponses : 94 (85%)	<i>Moment de la journée pour les activités périscolaires :</i> Midi : 7 / Fin d'après-midi : 74
Mise en place en 2013 : 23 familles (25%) Report en 2014 : 57 familles (61%) Sans opinion : 13 familles (14%)	<i>Demi-journée de classe :</i> Mercredi : 61 / Samedi : 20

Analyse de l'enquête et groupe de travail

Hormis l'interrogation soulevée sur la justesse des résultats, le conseil remercie les très nombreux parents qui ont répondu à l'enquête.

Des remarques très pertinentes ont été formulées sur la mise en place des TAP et il sera intéressant de s'appuyer dessus lors de construction du projet. Pour ce faire, un groupe de travail avec les enseignants, parents, élus, directeur de centre de loisirs sera organisé.

Délibération :

Après examen des différents éléments, le conseil procède au vote :

Réforme appliquée à la rentrée 2013 : 4 voix,

Demande de dérogation pour la rentrée 2014 : 6 voix.

M. le Maire demandera à la Directrice académique une dérogation pour le report en 2014.

IV. PROJETS EN COURS

- **Plaine de jeux**

Retard sur le planning d'environ 15 jours lié aux intempéries.
L'implantation a été réalisée.
Les travaux de génie civil doivent démarrer ce jour.

- **Salon de coiffure**

En attente des derniers devis (peinture, électricité)
Montage du crédit-bail et début des travaux dans la foulée.

- **PLU**

Le dossier est validé par la sous-préfecture. Le dossier est donc terminé.

- **Clocher**

Retard lié aux intempéries.

Deux devis supplémentaires

Reprises des pierres blanches : 3605,25 euros HT

Reprise des joints : 2228,7 euros HT

- **Aménagement entrée Sud**
- Les appels d'offres sont en cours.

V. VOTE DES TROIS TAXES

↳ Taxe habitation (108 839 € perçus)	13,11 %
↳ Taxe foncière Bâti (125 666 € perçus)	25,29 %
↳ Taxe foncière Non Bâti (54 325 € perçus)	35,53 %
Total perçu : 288 830 €	

Délibération : Le Conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des différentes taxes.

VI. SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS.

ASSOCIATIONS	Année 2013
Section Gym	580 €
Comité des Fêtes	1 850 €
FDGDON	179,65 €
Nouvelle association–Association don du sang Bernard ROUSSEAU	400 €

Délibération : Le Conseil municipal vote à l'unanimité le montant des subventions accordées aux associations

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Indemnité de gardiennage : Le montant de l'indemnité pour l'année 2013 reste identique à 2012 soit 474,22 €.
- Assainissement : travaux à la lagune nord, le dégrilleur est hors service. Un devis est en cours.
- Personnel – agent technique : Le contrat de Stéphane GUILLEUX s'achèvera fin juillet.
- Communauté de communes : répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Commer reste à deux représentants.
- Les chemins communaux ont été fortement abimés par la neige (environ 7 tonnes de point à temps), 10 km de fossé et 10 km d'arasement sont à réaliser. Un appel d'offres va être lancé.
- Suite à l'accident d'Erwan Mortier, le conseil municipal compatit sincèrement. Nous espérons tous que son état de santé va s'améliorer rapidement.
- Un dépôt de pain est organisé *Chez Sam*. La boulangerie rouvrira prochainement.
- Routes départementales : elles sont de la responsabilité du Conseil Général et non de la Mairie.

- Mayenne Nature Environnement organise un concours sur les papillons : réalisation d'une œuvre par les enfants du centre de loisirs.

Il est 22h05, la séance est levée.

Vu

Le Maire,

Jean-Claude FONT

Vu,

Le secrétaire de séance,

Nicole LEGENDRE